

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LALANNE, Maire.

Présents : BONNAN Christian, LASSUS Pierre, MASMONTET Jean, GAUYACQ Jean-Paul, , TISSIER Fabienne, DESCLAUX Amandine, URRUTIBEHETY Baptiste, PEREUILH Martine, CHIRIAUX Allison, DARDERES Paul, MEYER Véronique, CHAUVEAU Jean-Baptiste

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, SARREMIA Carine

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

1 : Organisation de l'utilisation des bâtiments communaux pendant les travaux

Les travaux débiteront le 18 juillet 2022 avec libre circulation sur la place. La cuisine de la salle des fêtes restera accessible durant les travaux.

Vu l'indisponibilité de la salle des fêtes durant plusieurs mois il est décidé :

Salle des associations : il n'y aura pas de location à la salle des associations pour préserver cette pièce. Son utilisation est maintenue pour les réunions et activités des associations. Seul un apéritif en fin de réunion est autorisé et le prêt de la salle pour une réunion familiale à l'occasion d'obsèques.

Sautrice : Seulement pour les lahontanais et durant les travaux, possibilité de privatiser une partie du parc pour bénéficier de la halle et du magnolia en laissant l'accès libre au parc de jeux.

Possibilité d'utiliser une plancha ou barbecue dans un coin dédié et d'avoir accès à la salle des fêtes

Tarifs : 100 € le week-end sans privatisation du fronton et des jeux, sans accès cuisine

150 € le week-end sans privatisation du fronton et des jeux, avec accès cuisine

Caution de 150 € demandée dans les deux cas, présentation d'une attestation responsabilité civile. En cas de fortes dégradations le client s'engagera à régler les frais de réparations.

2 : Gestion de la licence IV

La commune a racheté fin 2019 la licence IV du restaurateur de LAHONTAN mettant fin à son activité.

Monsieur Hervé JUSTE va reprendre l'activité de ce restaurant après travaux. En attendant que ceux-ci débutent il souhaite ouvrir une guinguette dans le jardin pendant les trois mois d'été. A cet effet, il sollicite la location de la licence IV auprès de la commune.

Il lui a été proposé une location à hauteur de 120 €/an à compter du 11 juin 2022 (la location d'une licence ne pouvant porter sur une durée limitée mais étant résiliable à tout moment par les deux parties). Une convention de mise à disposition sera effectuée fixant les modalités (paiement, révision du loyer annuellement).

Le conseil valide la location de la licence IV pour ces trois mois.

Une question est soulevée concernant l'activité de la guinguette à savoir si l'activité bénéficie d'une autorisation de travaux pour établissement recevant du public, celle-ci permettant de fixer les règles de sécurité.

Le Maire expose qu'il n'a pas reçu de demande mais va en aviser le restaurateur pour qu'il fasse ce qui est nécessaire au projet.

Monsieur JUSTE sollicite également le prêt de vaisselle (50 assiettes, couverts, verres et pichets) durant l'ouverture la guinguette ainsi que l'accès à la plonge de la salle des fêtes et l'utilisation des mange-debout. Cela lui est accordé pour un montant de 100 €.

3 : recrutement d'un agent communal

Le contrat aidé de Marina PEDELABORDE prend fin le 31 août. Marina ayant d'autres projets il convient de procéder à un recrutement pour l'entretien des locaux de l'école et le service à la cantine.

Une annonce sera affichée dans le village et sera portée sur le site internet.